

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **141 (1996)**

Heft 1: **Numéro spécial : "forces aériennes"**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Sommaire**

RMS/Janvier 1996

**Après sept mois d'Armée 95**

Pages

**Editorial**

Après sept mois d'Armée 95 3

**Forces aériennes**Importance stratégique  
de l'espace aérien suisse  
Cdt C.F. Carrel 6L'aviation, composante  
dynamique  
Br C. Keckeis 16La DCA, composante  
statique  
Br J.-P. Cuche 21**Armées étrangères**La défense aérienne  
en Suède  
Col E. Albertsson 34**RMS-Défense Vaud**

I-IV

**Renseignement**Le renseignement  
opérationnel  
Maj EMG J.F. Baud 41**Nouvelles brèves**

Cap S. Curtenaz 48

**Revue des revues**

Cap F. Schmutz 49

Redéploiement des matériels et de logistique oblige, ce n'est qu'à partir d'avril 1995, que les corps de troupes, dans leurs nouvelles structures, ont travaillé dans le cadre d'Armée 95, effectuant un cours de répétition ou un cours technique/tactique. Quel bilan intermédiaire peut-on tirer après sept mois d'expérimentation ?

Le passage réussi à « Armée 95 » n'est que la conséquence de la qualité de notre système de milice dans les structures de l'Organisation des troupes 61, du bien-fondé des décisions prises durant plus de quarante ans et des conceptions dans le domaine de l'instruction. Chance supplémentaire pour la réforme, la paix règne en Suisse et dans les pays voisins...

La réforme a été d'une telle ampleur qu'il semble normal que des lacunes apparaissent. Plusieurs d'entre elles avaient été repérées par les concepteurs du projet : elle relevaient de choix, de variantes retenues. D'autres se révèlent plus pénalisantes qu'on ne l'avait prévu au départ. Seul un « controlling », sérieux à tous les niveaux, permettra d'établir des bilans intermédiaires objectifs. Une attitude sainement critique, du réalisme, voilà les clés du succès dans l'Armée 95.

Les cours annuels de deux semaines, le « modèle d'exception » que connaissent

les formations d'état-major, de transmission et de DCA, posent d'importants problèmes qu'il faudra résoudre. Les dispenses, trop généreusement accordées par l'autorité militaire également, qui expliquent les effectifs squelettiques de nombreuses formations pendant des services pourtant bisannuels. On peut espérer que l'organe unique en charge du personnel, prévu dans les nouvelles structures du Département militaire fédéral, permettra de pallier cette grosse lacune.

Armée 95 implique une instruction moins poussée de la troupe, des commandants et des officiers d'état-major. Dans quelques années, il faut l'admettre, le niveau général de l'instruction sera plus bas que celui de l'Armée 61... Après quatre ans sans avoir revu son engin, à quel niveau de performance se trouvera le pilote de *Leopard-2* qui aura bénéficié d'une dispense de cours de répétition ?

Une mobilisation de guerre, même partielle, se situera désormais dans un contexte nouveau pour toutes les troupes, même les formations d'alarme. Le Conseil fédéral portera une lourde responsabilité. Ne manquera-t-il pas à nos soldats et à nos formations ce qu'on appelle « l'instruction de troisième stade » ? Une telle situation exigera qu'une mobilisation – même « à la carte » – soit dé-